

AnaCredit

enjeux et impacts

pour les établissements de crédit





Pour une vision harmonisée des données et des lignes de crédits

Le projet AnaCredit (Analytical Credit and Credit Risk Dataset) a démarré en 2011 à l'initiative du Système européen des banques centrales (ESCB - European System of Central Banks). Il a pour objectif de récupérer, dans un dispositif commun aux banques centrales de la zone euro, les données granulaires de tous les encours de crédits accordés par ses institutions.

Contexte

Le système de supervision européen actuel ne permet pas de restituer une vision harmonisée des données et des lignes de crédits octroyées par les différentes institutions financières des pays de l'Union européenne.

Les données de crédits remontées via les banques centrales nationales présentent des disparités en termes de granularité des assiettes, d'attributs descriptifs des crédits, de portée des prêts, de couverture, de qualité des données, de prises en compte de critères spécifiques tels que les sûretés et les garanties, ou de critères risques tels que les données de systèmes de notation.

L'une des conséquences de cette hétérogénéité de la remontée des données de crédit est l'incapacité pour les superviseurs d'avoir une même appréciation de l'endettement de chaque emprunteur (actuel et potentiel).

Une autre conséquence est un mécanisme de surveillance hétérogène entre les pays, ce qui ne rentre pas en adéquation avec les enjeux de l'UE.

Objectifs

Le Système européen de banques centrales (SEBC) a donc lancé un programme d'élaboration d'un registre centralisé du crédit, avec l'objectif de mettre en place une surveillance du marché plus détaillée et harmonisée.

Ce mécanisme de contrôle unique (SSM - Single Supervisory Mechanism) a pour but de conforter l'union économique et monétaire, AnaCredit (Analytical credit DataSet) étant la première étape pour renforcer l'harmonisation du risque de crédit dans la zone euro.

Les attentes réglementaires et le calendrier de mise en œuvre de l'organisation des mesures préparatoires pour la collecte de données granulaires sur le crédit par le SEBC ont été précisés suite à la décision de la BCE du 24 février 2014.

Enjeux

Pour les autorités

AnaCredit est une nouvelle base de données de crédit granulaire, déclinée au niveau européen (BCE) et au niveau des états membres (BCN).

Les organismes financiers devront fournir de nouveaux reportings réglementaires aux autorités prudentielles.

AnaCredit devra permettre d'harmoniser la couverture des données et du contenu dans tous les Etats membres, de créer des synergies avec les réglementations en vigueur et à venir (IFRS, BCBS 239 CRD IV...) et les reportings réglementaires existants (COREP, FINREP...).

Ce nouveau dispositif permettra aux autorités d'avoir des données de risque de crédit fréquentes et flexibles, au sein du SEBC, afin de faciliter, notamment, les analyses de recherche et la production de statistiques sur le crédit et l'endettement. Du point de vue de la stabilité financière, ces données granulaires permettront une évaluation des risques de crédit plus précise et une meilleure analyse macro-prudentielle des institutions financières, en particulier dans la perspective de stress-tests.

Pour les établissements de crédit

AnaCredit sera appliqué, en premier lieu, à toutes les institutions financières opérant dans les pays de la zone euro (banques mais aussi leurs filiales...).

Les principaux enjeux pour les établissements de crédit se déclinent en quatre axes majeurs :

Réinventer le business

L'exigence la plus importante du nouvel instrument réglementaire est un seuil de déclaration faible, d'un montant de 25 000 euros obligatoire pour tous les instruments couverts par AnaCredit, à savoir au niveau de l'emprunteur : les prêts, les dérivés et les engagements hors bilan, crédit au bilan (toutes facilités de crédit non utilisées, des dérivés avec des éléments de crédit, garanties, etc.).

Ce faible montant permet d'avoir une vue correcte sur les prêts aux PME, qui représentent l'épine dorsale du système euro.

Gérer la donnée

Le règlement final prévoit d'inclure environ 100 données sur une approche prêt par prêt avec des rapports sur les emprunteurs individuels, et des informations quantitatives sur les risques de crédit ainsi que des descriptions qualitatives. AnaCredit aura aussi d'autres attributs de risque tels que la probabilité de défaut, perte en cas de défaut, les garanties financières, les dates de début du prêt et des intérêts courus.

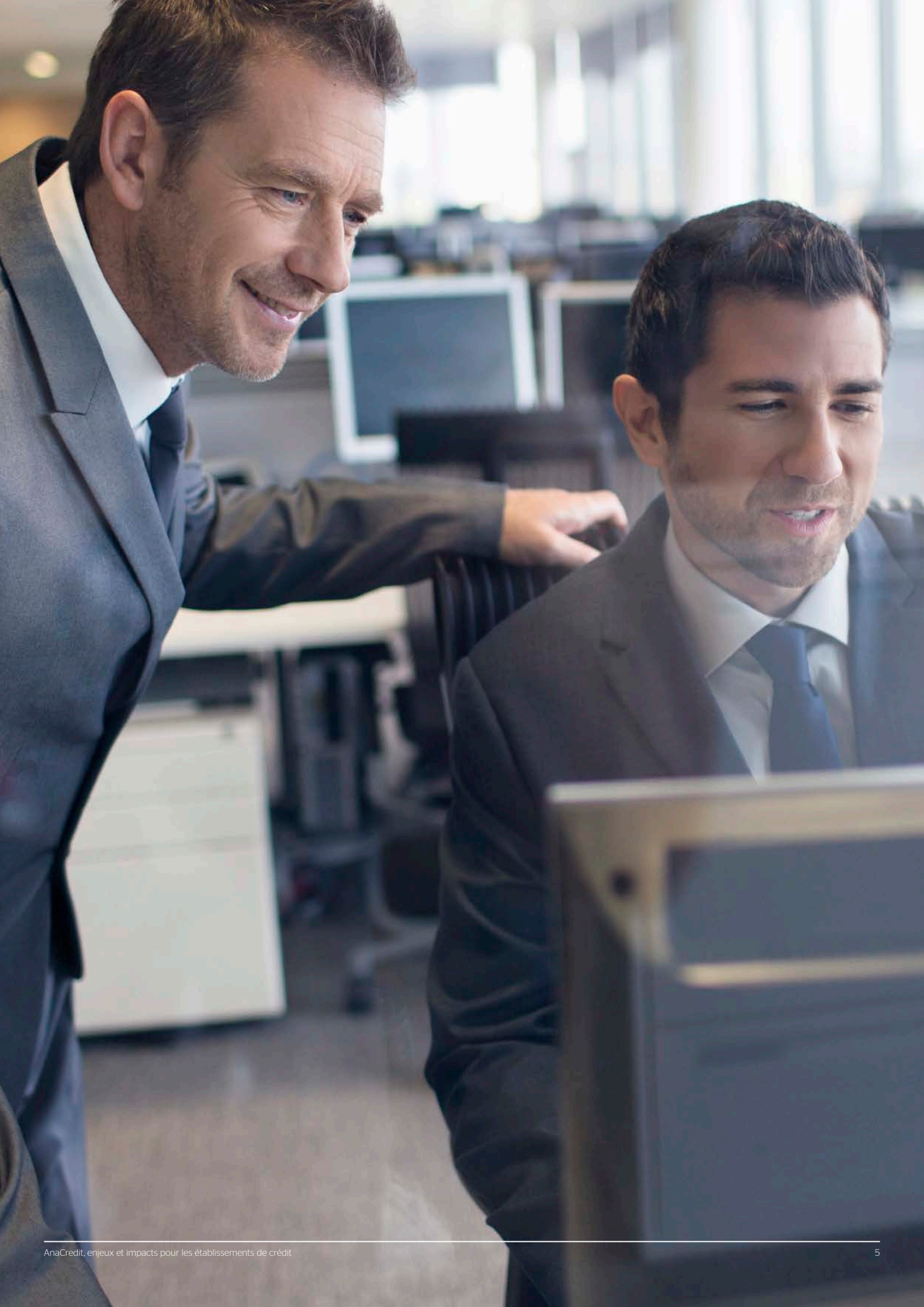
Produire les reportings réglementaires

Pour ces raisons, de nombreux établissements seront concernés lors de l'entrée en vigueur du reporting en 2017, et les volumes de rapports seront importants.

Repenser le système d'information

Enfin, l'ensemble de ces problématiques de collecte, de traitement, d'analyse et de restitution de l'information nécessiteront pour les établissements de crédit de repenser le système d'information, aussi bien sous un angle fonctionnel (ex : adéquation avec les processus de gestion des crédits et de collecte des données, fonctionnalités de production des reportings...), que techniques (ex : architecture, performances, sécurité...).

AnaCredit permettra aux autorités de tutelle d'obtenir les données liées au risque de crédit selon une flexibilité et une fréquence adaptées aux besoins du SEBC. Cela facilitera notamment les analyses et la production des statistiques sur le crédit et l'endettement.



Impacts

Pour les établissements de crédit

Même si les délais semblent lointains, les exigences d'AnaCredit présentent des défis importants pour les établissements de crédit, impactés sur plusieurs domaines de leurs activités.

Impacts IT

Les établissements devront déployer une plate-forme informatique évolutive disposant des fonctionnalités renforcées de captation, d'agrégation et de stockage des données, et permettant la production de reporting plus complexes.

Il est également fondamental pour les établissements de crédit de revoir l'architecture de leur SI afin d'évaluer, d'une part les besoins en termes de disponibilité des informations sur l'emprunteur, d'autre part les impacts générés par les exigences en termes de granularité et du seuil de sélection des encours dans le périmètre à traiter.

Par ailleurs, les conséquences d'une volumétrie de données à stocker et à traiter plus importante poseront des questions quant à la performance et la sécurité des systèmes.

Impacts business

Un effort important est également nécessaire pour atteindre le niveau exigé d'harmonisation et de convergence, en particulier sur les concepts et les définitions utilisés avec une signification différente dans chaque pays de l'UE (les types de prêts, les « mauvaises » créances, etc.).

Plusieurs obstacles juridiques locaux pourront également se faire ressentir, entraînant des problématiques de conformité.

Impacts sur la gestion de la donnée

La disponibilité de plus de données sur les emprunteurs permet également une meilleure évaluation de la solvabilité (plus de données sur les probabilités de défaut) par les établissements de crédit en utilisant les notations internes, mais cela nécessitera de renforcer les dispositifs de gouvernance et de qualité de la donnée.

Impacts organisationnels

La remontée d'informations plus détaillées et plus complètes nécessitera également pour les établissements financiers de revoir et de renforcer non seulement les processus de production des reportings (aussi bien internes qu'à destination des autorités), mais aussi leurs principaux processus métiers. A ce titre, les processus de gestion des crédits pourront être impactés par la redéfinition du crédit ; les processus de gestion du risque impactés par un besoin d'analyse plus précis du risque ; davantage de données plus granulaires aura un impact non négligeable sur les dispositifs de contrôle interne.

Calendrier

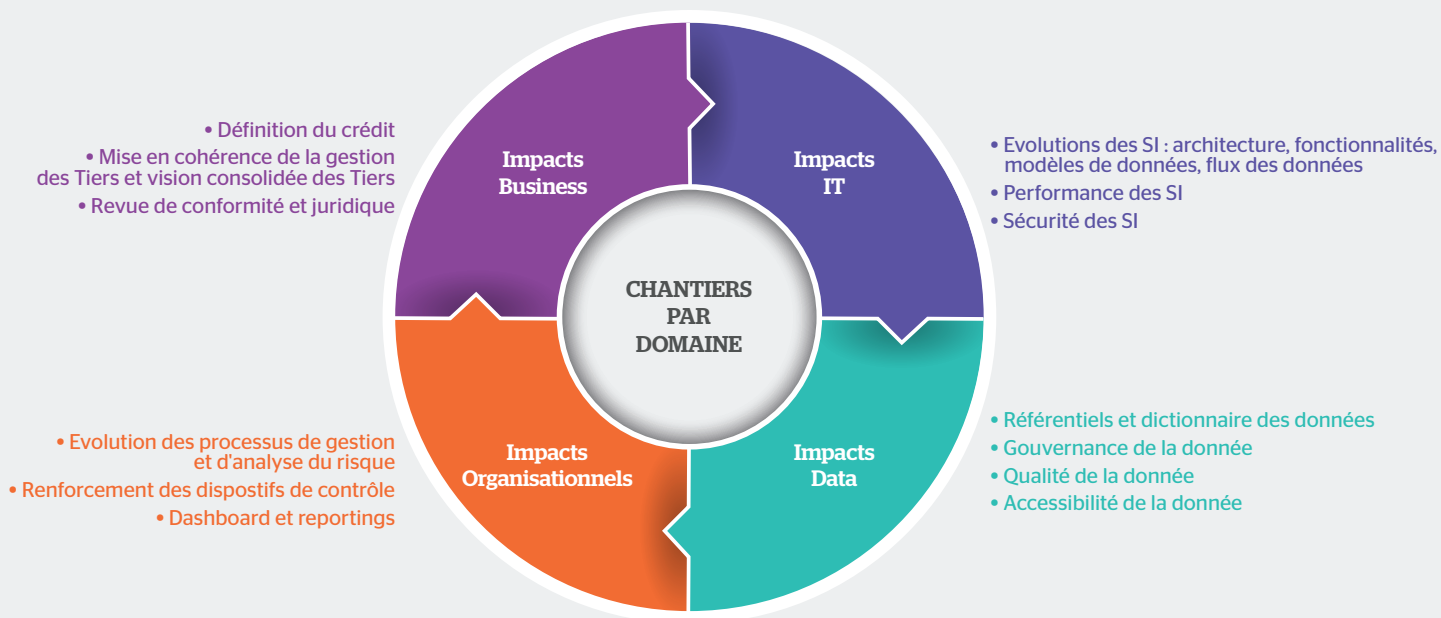
Les exigences de déclaration d'AnaCredit devraient être mises en œuvre en trois phases à partir de début 2018 jusqu'en 2020.

Dans la première phase, les établissements de crédit fourniront des informations au niveau des entités sociales, y compris celles de leurs succursales à l'étranger.

Dans la deuxième phase, prévue pour la mi-2019, des informations seront recueillies sur une base consolidée au niveau des groupes bancaires.

Dans la dernière étape, planifiée pour la mi-2020, AnaCredit sera étendue aux prêts immobiliers des particuliers.

Synthèse des principaux chantiers par domaine



Etape 1 2018

Institutions financières concernées :
Etablissement de crédit

Clientèle ciblée :
Entités juridiques

Périmètre financier :
Prêts et dépôts

Etape 2 2019

Institutions financières concernées :
Etablissement de dépôts

Clientèle ciblée :
Entités juridiques

Périmètre :
Produits financiers dérivés, comptes débiteurs, hors-bilan

Etape 3 2020

Institutions financières concernées :
Sociétés financières octroyant des crédits

Clientèle ciblée :
Particuliers

Périmètre :
Hypothèques, prêts aux entreprises individuelles

À propos d'Atos

Atos SE (Société Européenne), est un leader de services numériques avec un chiffre d'affaires annuel pro forma de l'ordre 12 milliards d'euros et environ 100 000 collaborateurs dans 72 pays. Atos fournit à ses clients du monde entier des services de conseil et d'intégration de systèmes, d'infogérance, de Big Data et de Sécurité, d'opérations Cloud et des services transactionnels par l'intermédiaire de Worldline, le leader européen des services de paiement. Grâce à son expertise technologique et sa connaissance sectorielle pointue, Atos sert des clients dans différents secteurs : Défense, Services financiers, Santé, Industrie, Médias, Services aux collectivités, Secteur Public, Distribution, Télécoms, et Transports.

Atos déploie les technologies qui accélèrent le développement de ses clients et les aident à réaliser leur vision de l'entreprise du futur. Atos est le partenaire informatique mondial des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le Groupe est coté sur le marché Euronext Paris et exerce ses activités sous les marques Atos, Bull, Canopy, Worldline, Atos Consulting, Atos Worldgrid et Unify.

Pour plus d'informations
fr.atos.net
fr.directionmarketing@atos.net

Vision et innovation
ascend.atos.net

Vos contacts



Sylvie Lépicier
Head of Financial Services,
Atos Consulting
+33 (0)6 13 21 84 01
sylvie.lepicier@atos.net

Sylvie Lépicier a rejoint Atos Consulting en tant qu'Executive Partner pour renforcer les axes stratégiques de développement du pôle Financial Services dans les domaines de la gestion du Risque et de la Conformité. Elle bénéficie de plus de 25 années d'expérience dans l'Audit, le Conseil en Management et les Services Informatiques auprès du secteur financier. Sylvie a également été Secrétaire Générale du consortium XBRL France, langage international de reporting réglementaire.



Frédéric Martin
Senior Manager,
Atos Consulting
+33 (0)6 70 16 08 08
frederic.martin@atos.net

Frédéric Martin, Senior Manager, apporte son expertise en Data Analytics sur des enjeux de modélisation et de gestion des risques, sur des missions de conseil à dimension réglementaire, pour les établissements de crédit. Il participe au développement des offres Data Gouvernance, Risques et Conformité au sein de la Solution Team iGRC.



Antoine Beullier
Manager,
Atos Consulting
+33 (0)6 77 19 81 02
antoine.beullier@atos.net

Manager au sein du pôle Financial Services, Antoine Beullier accompagne les banques et les assurances sur les projets de Risk Management, notamment sur des benchmark processus et systèmes d'information risques opérationnels et de crédit. En tant que Global Expert Sales, il s'appuie également sur l'ensemble des savoir-faire du groupe Atos.

Suivez-nous !

